

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice **33**

présents **23**

votants **31**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 19 JUIN 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

**Mrs.** E. CHAUVET, JP. SEISSON, C. AMIEL

**Mmes** I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, MD. PAGES, C. BARRY,  
N. AUBERT

**Mrs.** D. CHAMBON, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** PH. MARTIN (pouvoir à ML. ANZALONE), C. PTAK (pouvoir à D. CHAMBON),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), D. MAHUET (pouvoir à S. LAMBERT), R. THIERS-  
SIMON (pouvoir à E. CHAUVET), L. ROQUEPLAN (pouvoir à A. JARILLO), B. REYNÈS (pouvoir à  
C. LABARDE), S. DIET-PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO (excusé sans pouvoir)

**ABSENTS :**

M. TEISSIER

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Cyril AMIEL

**20240619 – 09/DEJ06. DISPOSITIF CARTE PRIME – 2024/2025**

Dans le cadre du Point Information jeunesse, la Ville souhaite engager les jeunes dans une démarche d'attractivité locale. A cet effet, le PIJ propose d'offrir cette année encore, la « carte prime ». Les enjeux de cette carte sont multiples :

- faire bénéficier les jeunes châteaurenardais ainsi que tous ceux scolarisés d'avantages tarifaires,
- augmenter leur pouvoir d'achat,
- soutenir le tissu économique en encourageant la fréquentation des commerces locaux.

Gratuite, cette carte est destinée aux jeunes âgés de 3 à 25 ans inclus, domiciliés et/ou scolarisés à Châteaurenard.

Délivrée par le service jeunesse municipal, elle permet à ses titulaires de bénéficier de réductions et avantages auprès de partenaires locaux sur des prestations de différentes natures telles que le tourisme, culture, formation, restauration, bien-être, mode...

A cette fin, un partenariat entre la ville de Châteaurenard, les commerces et entreprises sera mis en place sous la forme d'une convention d'un an renouvelable.

Ces avantages seront cumulables avec tous les dispositifs dédiés aux jeunes proposés par l'Etat, la Région et le Département.

La carte prime 2024 sera valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Une valorisation des commerçants sera régulièrement exposée via les supports de communication de la Ville et du service jeunesse.

Vu l'examen de ce dossier en commission Sport/Vie associative/Education-Jeunesse le 6 juin 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le dispositif « Carte Prime » dans les conditions énoncées pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 20 juin 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

